DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE LA LONGUEVILLE



AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

MARS 1993

David BINON

Architecte Paysagiste 180 bis, route d'Avesnes 59720 LOUVROIL Tél: 27.64.67.92 Fax: 27.65.74.66

SOMMAIRE

I INTRODUCTION	
1 - le contexte général2 - Les secteurs retenus pour un traitement paysager	p.1 p.2
II LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	
III LE PARTI D'AMENAGEMENT	
 1- L'image de la ville 2- Le traitement des voies urbaines 3- La sécurité 4- Les plantations 5- Le mobilier 6- Les matériaux de sol 7- L'éclairage 8- La signalétique 	p.4 p.5 p.6 p.7 p.9 p.10 p.11 p.12
IV LE TRAITEMENT DES LIEUX SPECIFIQUES	
LE PARTI D'AMENAGEMENT	p.13
I- Le centre de la commune et la place de la mairie	p.14
2- L'aménagement des rues	p.16
2-1 - La rue de Bavay 2-2 - La rue Maxime Quévy 2-3 - La rue des chasseurs à pied	p.17 p.19 p.21
V CONCLUSION	p.23

I. INTRODUCTION



Perception de la zone agglomérée et de son cadre paysager depuis la RN 49



L'église et son cleather constituent un point de repére remarquable dans le paysage. Ict, vuo dopuis la run de Bavay,

1- LE CONTEXTE GENERAL

La Longueville est une commune de 2161 habitants située à l'Ouest de l'agglomération de Maubeuge.

Implantée au coeur de la région naturelle de l'Avesnois, la commune a conservé un caractère rural marqué par une trame bocagère encore bien conservée.

Toutefois, la proximité de l'agglomération de Maubeuge et la densification du trafic routier ont généré des évolutions et de nouvelles contraintes :

- évolution de la population et importance des résidences
- problèmes de sécurité dans la traversée du village
- problèmes de stationnement.

Aujourd'hui certains aménagements ne correspondent plus à la situation actuelle. Le contournement de la RN 49 a contribué à un allégement du trafic dans la commune. Sur certaines séquences, la voie accuse un surdimensionnement.

A cette constatation s'ajoute un problème de pénurie d'aires de stationnement.

Peu à peu, les véhicules ont envohi les sites. L'élargissement des voies a été mené au détriment des espaces piétonniers et de la place.

A la volonté de trouver des solutions efficaces et de proposer un cadre de vie de qualité aux résidents doit correspondre des actions visant à proposer un "véritable schéma d'aménagement" à l'échelle de la commune. Ces projets seront phasés afin de s'harmoniser avec les autres actions d'aménagements.

2- LES SECTEURS RETENUS POUR UN TRAITEMENT PAYSAGER

le centre de la commune qui comprend :

- * la rue Maxime Quévy
 * la place de la mairie et ses espaces périphériques

les entrées de la commune et les accès au centre :

- * la rue des chasseurs à pied
- * la rue de Bavay

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS



II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

La commune rencontre des problèmes consécutifs à son évolution et à une banalisation des espaces publics.

Les objectifs d'aménagement visent à réhabiliter l'ensemble des espaces publics en tirant parti du patrimoine architectural et naturel.

Les actions à mener sont :

le marquage des entrées et le traitement des principales voies de desserte.

À l'approche du centre ville, les aménagements devront créer un rythme particulier de manière à favoriser une progression harmonieuse et à modifier le comportement des automobilistes :

réduction de la vitesse et instauration de nouvelles pratiques de stationnement.

🕼 la réaffirmation de la notion de centre du village :

la réhabilitation des espaces publics tels que la place, les abords des édifices et des lieux symboliques.

On proposera une déclinaison formelle en hiérarchisant les différentes fonctions :

- la circulation des piétons,
- la circulation des véhicules,
- le stationnement.

L'espace sera affecté prioritairement au piéton au détriment des automobilistes.

Ces actions seront à mener de manière globale et sur l'ensemble des composantes du paysage urbain : les façades, le revêtement de sol, les clôtures, l'éclairage public, le mobilier urbain et les plantations.

III. LE PARTI D'AMENAGEMENT

1- L'IMAGE DE LA VILLE

Un des objectifs principaux est de redonner une identité à la commune, de créer des axes de perspective à la fois le long de l'axe principal et sur les éléments structurants de la commune (église, mairie, etc.).

Il s'agit avant tout d'agir sur les espaces publics et surtout les espaces extérieurs urbains.

Ces espaces extérieurs urbains, longtemps considérés comme le "négatif" de l'espace bâti, sont des éléments essentiel du paysage urbain. Ces espaces donnent une fonction primordiale : ils donnent à vivre, ils donnent à voir. Toutes ces fonctions doivent être envisagées de façon globale, de tel sorte que la commune donne un sentiment d'unité et donc de personnalité. Ces espaces libres assurent, en outre, la cohérence visuelle et fonctionnelle entre les différentes structures de la commune.

L'aménagement et la mise en valeur des espaces extérieurs urbains amènent à combiner différentes interventions qui peuvent intéresser le sol, la végétation, le mobilier urbain, la couleur et qui contribuent à créer "le paysage urbain".

Ces propositions s'efforceront de :

- trouver une gamme de mobilier urbain homogène, type bancs, garde-corps, bornes abris-bus,
- réaliser un traitement du sol permettant de hiérarchiser les voies et de répartir les zones piétons, cyclables, stationnements, automobilistes, et de marquer les lieux spécifiques type carrefour, traversée piétonne,
- mettre en valeur les édifices publics et privés, notamment par des jeux d'éclairage,
- réaliser une signalisation informative pour les lieux publics signifiants (zone industrielle, école, mairie, etc).

2- LE TRAITEMENT DES VOIES URBAINES

Avont la réalisation du contournement de la RN 49, la commune de la Longueville était une zone de transit Importante en direction du bassin de la Sambre. Aujourd'hui, le trafic est minimisé tout en restant relativement dense Aujourd'hui, les projets d'aménagement n'ont plus les mêmes finolités qu'il y a quelques décennies : les voies de dessertes sont surdimensionnées. Elles sont dangereuses et ont tendance à scinder le village. Elles privilégient les véhicules au détriment de la circulation des piétons et de la vie locale.

Il est nécessaire de réaffirmer le caractère urbain de ces dessertes.

Les voies urbaines au contraire des voles rapides ou des routes de rase compagne qui ne font qu'écouler des véhicules, sont avant tout un cadre de vie, un élément symbolique et significant de la ville, porteur de fonctions multiples:

- elles accueillent des activités qu'il fout desservir,
- elles sont bordées de commerces.
- elles abritent la promenade ou le repos des citadins.
- elles assurent la desserte tout en favorisant le calme des riverains,
- -elles écoulent un trafic important tout en assurant un environnement correct aux habitants.

1.5 m 5-m11/km1 23km 1 Aue-residentielle Voie de desserte Rue reservée aux piétous et aux box Marche

La voie urbaine est un cadre de vie pour les riverains; les fenêtres donnent sur la rue, de l'appartement une partie de l'espace public est visible.

La rue participe à l'enracinement de l'homme dans la cité. Elle est appropriable : c'est un endroit priviléglé où on est à la limite entre l'espace public et l'espace privé.

L'espace collectif apparaît alors comme le prolongement du logement.

C'est le dernier espace urbain à la disposition du citadin pour y exprimer et y trouver l'âme collective de son territoire. C'est là que les habitants sont en premier tentés de trouver un prolongement à leurs "cellules" d'habitation.

A la Longueville, cette pratique était largement développée : les fermes, étalent nombreuses et utilisalent l'espace public pour y stocker matériel et fournitures agricoles.

Aujourd'hul, cette habitude fait partie des souventrs mais le sentiment d'appropriation de l'espace public est encore fort.

Pourquol ne pas se servir de ce fait dans le cadre d'une sensibilisation pour la qualité du cadre de vie ? Chacun peut part ciper à la mise en oeuvre du projet et compléter les amenagement par des fouches personnelles.

Ces constations montrent l'importance de la rue dans la vie des citadins : il s'agit d'un lieu de significations.

Pourtant certaines villes sont "illisibles" en ce sens que toutes les rues sont uniformes sans caractère particulier et que l'on s'y perd, faute de point de repère.

Pour que les rues "parlent" et guldent le citatin, il faut avant tout qu'elles soient ponctuées de repères et de points particules qui créent des événements sur le parcours.

En ce sens, la rue, l'espace public modèlent l'espace urbain par le repérage, mais aussi par le paysage urbain qu'ils créent, que ce paysage soit minéral ou végétal.

Les plantations créent un rythme à l'approche du centre. L'annonce du centre peut être marquée par l'arrêt des plantations et la mise en place de candélabres et d'un traltement de sol afférent qui allerte le conducteur et assure la sécurité des plétons.

Autre problème spécifique des rues et voies urbaines : le stationnement.

Il s'agit du point essentiel des centres. Un ville dons laquelle on ne peut pas stationner sera saturée tant par les voitures qui seront en stationnement illicite que par les véhicules qui recherchent un en placement.

Sulvant les endroits de la ville, la demandé de stationnement ne sera pas la même. Une bonne connaissance du tissu permettra d'évaluer cette demande.

3- LA SECURITE

L'objectif de l'aménagement doit permettre la sécurité de chacun, la réduction de la vitesse et la création d'un cadre sympathique dans la traversée de la commune.

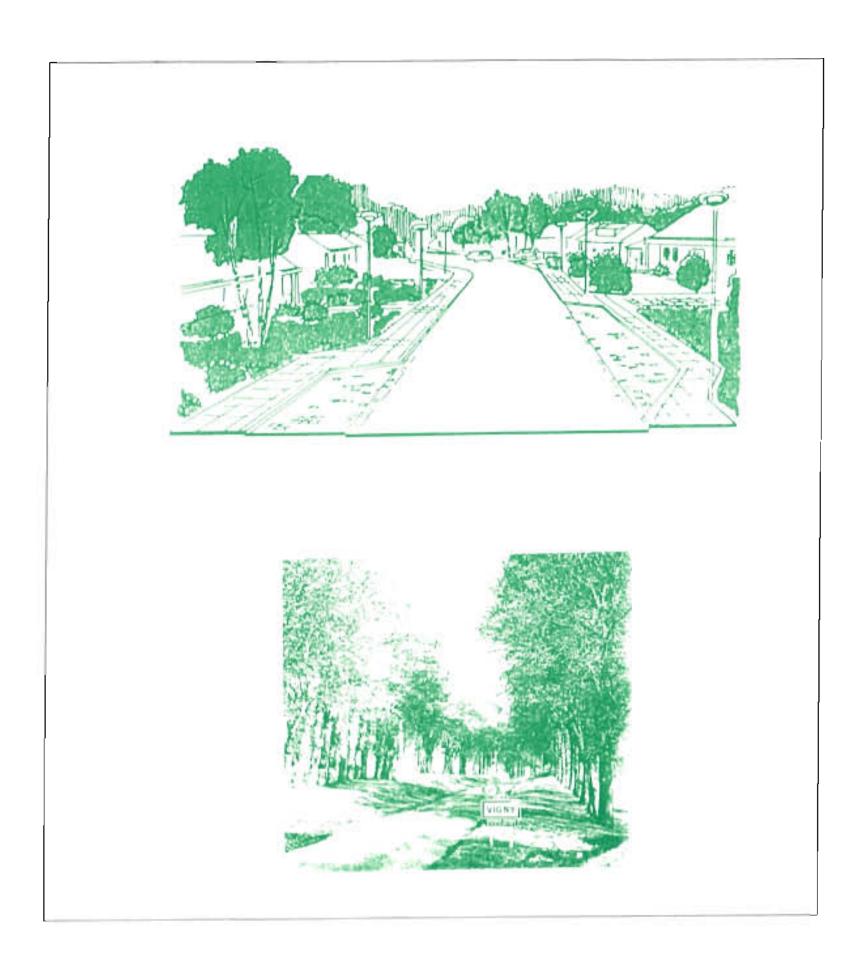
Les moyens utilisés sont :

- le marquage au sol créant des étapes dans le parcours
- la création d'évènements par la mise en valeur de points forts
- la réduction de la vitesse
- la réduction du gabarit de la voie
- la création d'un rythme et une ponctuation de la traversée
- la création de gênes sur le parcours tel que le stationnement proche de la circulation ou l'arrêt de type autobus
- le rééquilibrage de l'espace piéton en lui offrant un trottoir plus sûr et des lieux où l'espace piéton est prioritaire par rapport à l'automobiliste
- l'amélioration de la visibilité par l'éclairage .

Un des principaux objectifs consiste au marquage de la traversée et du centre ville.

La linéarité des voies doit être traitée afin de :

- maîtriser le stationnement,
- réduire la vitesse,
- rétablir les perspectives,
- réhabiliter les espaces publics : trottoirs, voiries, places, (minéral, mobilier, végétal, éclairage),
- mettre en valeur des équipements et espaces publics.



4- LES PLANTATIONS

La Longueville a conservé un caractère rural caractérisé par un trame bocagère bien préservée surtout en périphérie du centre. Cependant de nombreux secteurs ont été affectés à des fonctions différentes : urbanisation, zone industrielle et artisanale, etc. Cette structure paysagère est donc interrompue sur de nombreuses séquences. Pourtant, le végétal peut être un outil précieux

Recréer des linéaires, marquer les espaces forts et significatifs de la commune, hiérarchiser les voies, délimiter des espaces encore aujourd'hui peu maîtrisés, mettre en valeur les lieux par des jeux de volume, créer des perspectives, assurer la liaison avec le paysage environnant,... tels sont les nombreux rôles que les plantations peuvent jouer au sein de la zone agglomérée.

3-1 Les arbres de haut jet

d'aménagement.

La plantation d'arbres renforce le caractère riche et harmonieux de l'aménagement.

Ponctuelles ou linéaires, ces plantations permettent de créer des axes de perspectives, une volumétrie et inciter les piétons à emprunter des cheminements.

Elles inciteront les automobilistes à marquer une rupture et à diminuer leur vitesse.

Ces plantations doivent être réalisées par des sujets d'une taille suffisamment importante alin offrir rapidement un volume de végétation.

Cette technique présente l'avantage de structurer efficacement l'espace et d'atteindre l'un des objectifs fixés qui sont de changer l'Image du site.

Les essences préconisées doivent supporter en taille, et être gérées dès le départ, afin de donner un port, en fonction de l'effet recherché:

- arbres émondés pour les arbres d'alignement laissant passer les vues,
- arbres boules pour les effets de volumétrie.

3-2- Les plantations en masse et les couvre sols

Il s'agit d'une association constituées de grands arbustes ou arbres plantés en grande densité qui jouent un rôle d'écran pour masquer les fonds de parcelle, délaissés, clôtures ou friches.

Outre cet aspect, les essences sont sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques botaniques. Leurs feuillaisons et floraisons devront rythmer les salsons et offrir un effet de niveau de leurs volumes et de leurs variations de couleur.

Néanmoins, la palette végétale doil être limitée afin de respecter et de s'intégrer aux caractéristiques paysagères. Les techniques de plantations devront s'adapter pour minimiser leur gestion.

On évitera l'utilisation d'essences ornementales, à l'aspect trop riche et nécessitant un entretien répétitif.

On favorisera, sur des espaces délaissés, la plantation de plantes couvre-sol, au détriment de la pelouse.

Les essences préconisées sont :

aulne, bouleau, charme, érable champêtre, merisier, noisetier, prunelier, robinier, amelanchier, sureau,....



* L'association d' arbustes

Cette technique de plantation est utilisée le long des voies ou sur de grands espaces.

La création de masses végétales basses avec variation des feuillages (apport de couleur, marquage des saisons) assureront une image plus riche, moins monotone.

Les essences d'arbustes seront choisies pour leur facilité d'adaptation, leur croissance et leur palette de couleur.

* La plantation d'arbustes hauts et de baliveaux

La création de barrière visuelle, à l'échelle du piéton, pour le masquage d'aires de stockage, de clôtures, le contonnement de certains bâtiments et limiter certains secteurs.

La haie libre aura une taille de l'ordre de 3 à 5 m.

Les essences disposées en séquence seront à 50% des plantes persistantes ou marcescentes.

" Plantes couvre-sols en masse

Les plantes couvre-sols seront utilisées principalement sur les espaces délaissés, bord de voie, sur les pentes abruptes...

Leur intérêt est :

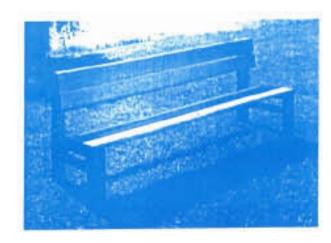
- de limiter les engazonnements, les entretiens relativement coûteux.
- de stabiliser les sols et d'éviter les phénomènes d'érosion,
- d'animer certains espaces par des variations de forme, de hauteur, de couleur (plantes tapissantes, rampantes, port prostré)

EXEMPLES DE MOBILIERS

LES GRILLES D'ARBRES



LES BANCS



DOC.SINEU GRAFF



LES BORNES

5- LE MOBILIER

Le mobilier est un complément et la touche finale de l'aménagement urbain. En même temps que fonctionnel, il doit être esthétique.

Le mobilier urbain comprend les bancs, poubelles, plots et poteaux de signalisation ainsi que des mâts ou bornes d'éclairage mais également des éléments permettant de mettre en valeur les équipements publics et les lieux spécifiques c'est-à-dire mairie, église classée, murets, abords du ruisseau, abris bus, également supports de signalisation et d'éclairage marquant les entrées des voies de la commune.

On insistera sur l'homogénéité de l'ensemble des matériaux et mobiliers et au centre de la commune ofin de marquer la spécificité et de souligner l'identité propre du village.

Il faut néanmoins rester simple et proposer des aménagements cohérents à l'échelle de la commune.

-Les bancs :

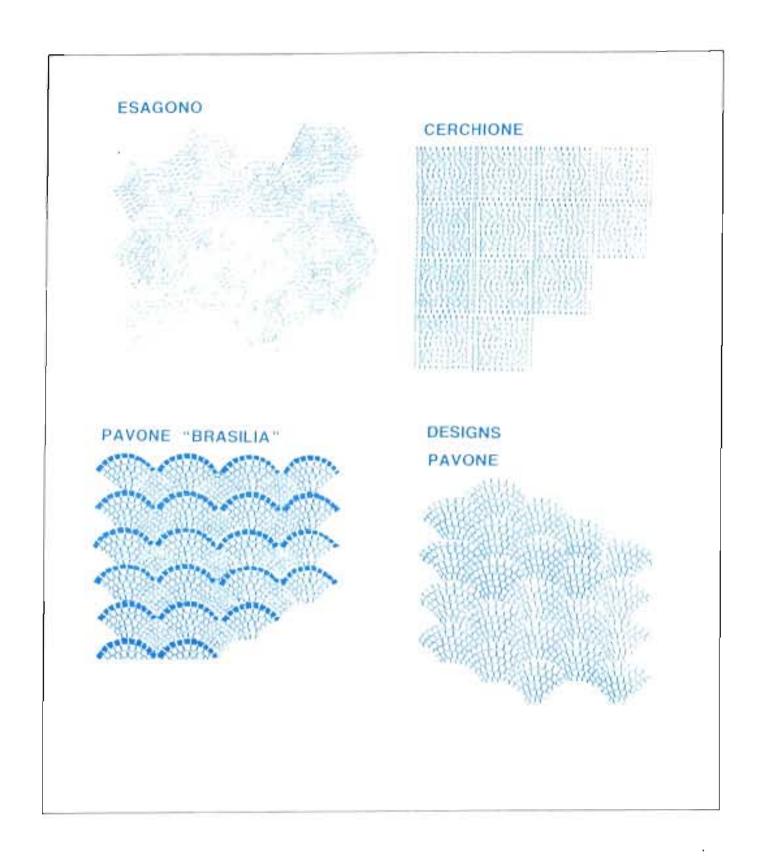
Ceux-ci dolvent être confortables, solides et esthétiques.

- Bornes :

Les bornes doivent être les plus simples et les plus sobres possibles. Elles peuvent être en pierre, béton ou fonte.

- Les têtes de pont :

Le village de l.a Longueville occupe le fond de vallée d'un petit ruisseau l'Hogneau. En partie busé, il réapporaît découvert dans la rue de Bavay. Pourtant, il est peu perceptible dans le paysage. Il est alors possible d'utiliser des garde-corps et des têtes de pont qui devraient être aménagées afin de le mettre en valeur.



6- LES MATERIAUX DE SOLS

L'ensemble des aménagements du centre doit être enrichi par un revêtement de sol de qualité. Eléments importants de la perception visuelle de la commune, les matériaux viennent souligner et appuyer les aménagements et doivent renforcer l'identité et la spécificité communale.

La Longueville doit conserver un caractère traditionnel notamment sur voirie par l'emploi de matériaux nobles comme le pavés grés et le revêtement béton.

Sur la place de la mairie, le support doit être identifiable et fort. Les pavés béton luxe ou des petits pavés granit garderont le caractère traditionnel du village tout en soulignant avantageusement et de façon suffisamment intense ces lieux symboliques.

Les matériaux de sol doivent être homogènes et de couleur assortie.

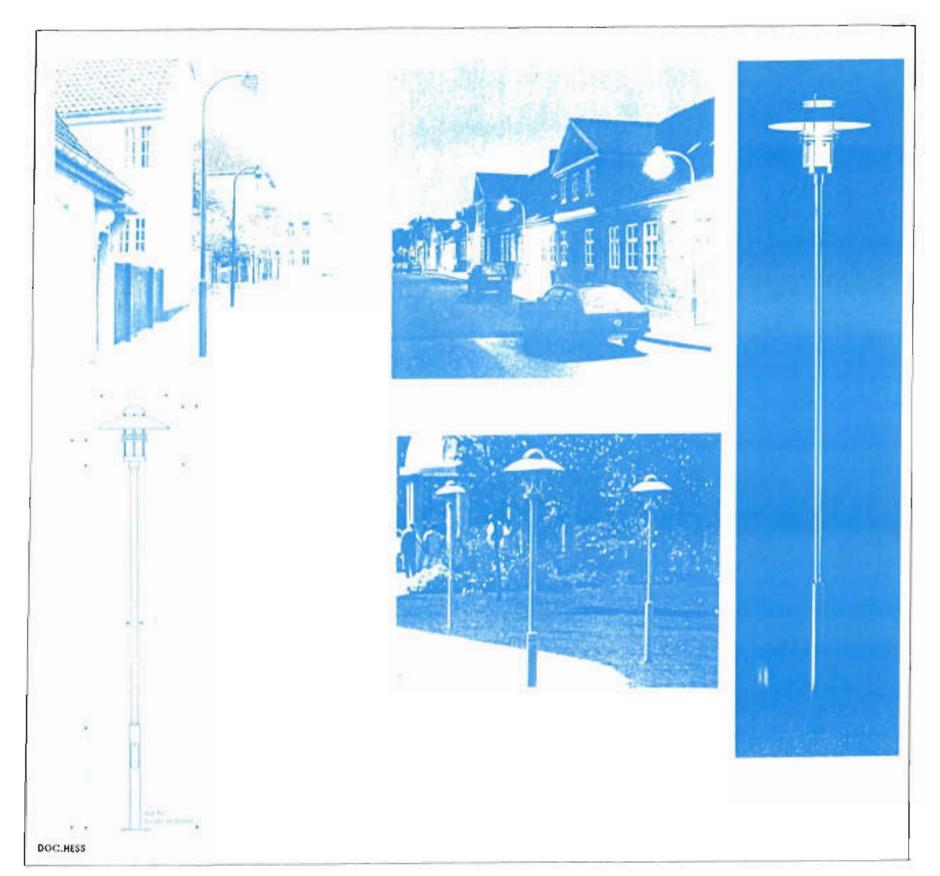
Ils doivent cumulé les fonctions suivantes :

- une résistance physique
- une résistance mécanique
- une résistance à la pollution
- être peu bruyant
- avoir un coût raisonnable.

Deux types principaux de matériaux de sol sont utilisés :

- les matériaux naturels, type pierre, granit, calcaire, porphyre, grés ,
- le béton en pavés ou coulé sur place. Le choix du granulat donne différentes couleurs et apparences.

10



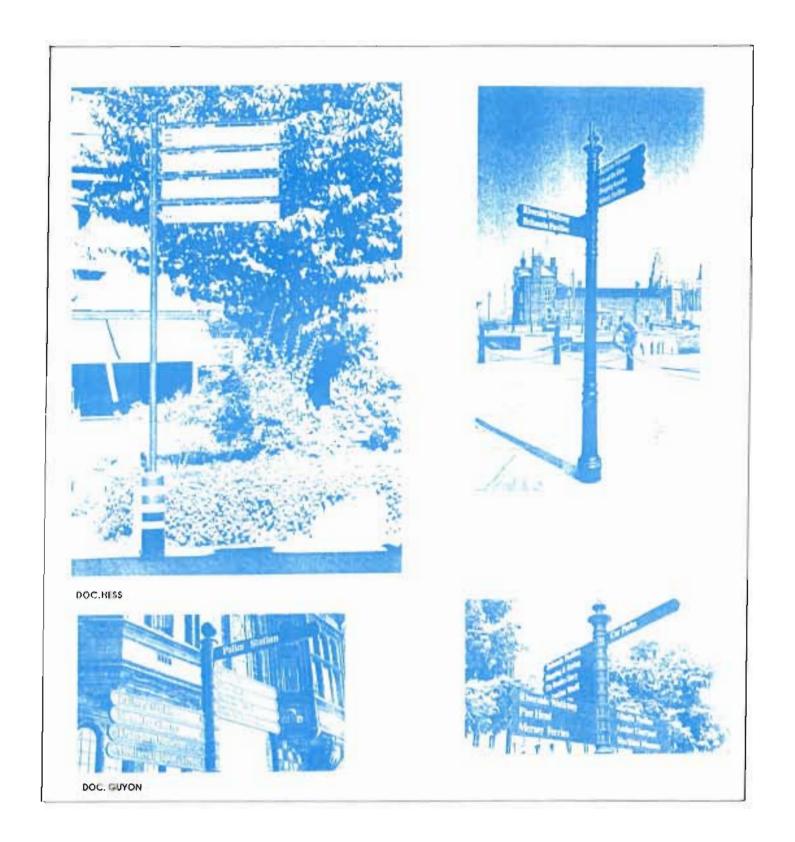
7- L'ECLAIRAGE

L'éclairage doit créer un événement dans la ville par sa fonction d'éclairement mais surtout de mise en scène, par exemple :

- alignement de mâts d'éclairage afin de créer des perspectives;
 mise en valeur d'un édifice (mairie, église), d'un arbre ou d'une perspective.

Le choix du matériel d'éclairage doit être fait en fonction de sa résistance mécanique, sa résistance à la rouille et ses qualités

Il peut être soit sur mât ou potence, sur borne ou appliqué en façade. La qualité de sa lumière doit variée en fonction de l'intensifé, de sa couleur el de sa fonction (éclairage diffus ou directionnel).



8- LA SIGNALETIQUE

Certains secteurs de la commune ou lieux spécifiques méritent d'être signalés . L'utilisation d'un mobilier de style allertera l'automobiliste ou le piéton sur la direction à empreinter.

IV.-LE TRAITEMENT DES LIEUX SPECIFIQUES



Il s'agit d'un projet d'ensemble où chaque composante interagit avec les autres. L'objectif est de créer une image forte en s'appuyant à la fois sur l'esthétique des sites et surtout leur vocation urbaine.

Il s'agit de développer une architecture urbaine assurant un déroulement rythmé et continu des lieux (place, signes, monuments,...) en créant une succession de séquences visuelles variées qui associent de façon équilibrée l'alternance minéral/végétal.

Ces aménagements suivront en quelques sortes "des règles de conduite" à savoir une certaine unité des matériaux qui constitueront la structure urbaine.

Sans bouleverser l'organisation urbaine actuelle, on favorisera l'éclosion de nouvelles formes d'usages de l'espace public urbain notamment par la mise en oeuvre d'un type de voirie permettant une distribution harmonieuse des automobiles et une meilleure circulation des piétons. De toute évidence, La Longueville n'échappe pas à l'antagonisme qui existe entre l'automobiliste et le piéton.

L'objectif est donc de trouver une hiérarchisation nuancée mais ferme afin de conduire à un système viable.

Le projet se propose d'atteindre plusieurs étapes :

Rendre le site plus vivant et plus attractif :

la mise en sécurité de la circulation des piétons par des traitements de sol différenciés par rapport à la voie réservée aux véhicules de même que la réservation d'un espace libre sur la place de la mairie susciteront de nouveaux usages et animeront le centre de la commune.

LE PARTI D'AMENAGEMENT

Rendre le site plus acceuillant :

Il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants comme aux automobilistes qui traversent la commune par :

- * le traitement harmonieux des espaces (abords de voie, espaces d'accompagnement des équipements publics,...) et leur articulation,
- * le traitement des délaissés et la mise en valeur des sites de qualité (abords du ruisseau de l'hogneau),
- * la mise en scène et le traitement paysager des entrées de la commune.

L'analyse a permis de dégager une double orientation :

renforcer la notion du centre de la commune,

Rendre le site plus fonctionnel :

Le projet se propose de tenter de traiter un des problèmes importants de la Longueville : le stationnement par :

- * la hiérarchisation des différentes fonctions le long des principales artères de la commune (rue Maxime Quévy, rue de Bavay)
- * la mise en oeuvre d'un stationnement latéral le long de ces artères et à proximité du centre ville.

proposer un scénario d'aménagement souple permettant un compromis entre le stationnement et la circulation des piétons.

13

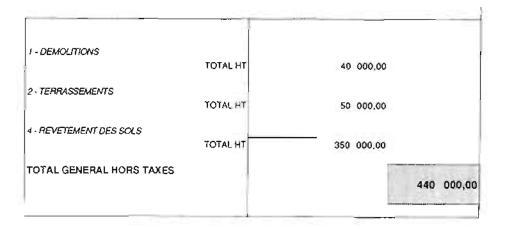
PLACE DE LA MAIRIE



PLACE DE LA MAIRIE

OPTION FONTAINE	F	orlait	150	000,00	
	TOTAL HT		25	00,000	
Plantes couvre-sol		7 000,00			
Arbres d'alignement	- 1	18 000,00			
ESPACES VERTS					
	TOTAL HI		23	000,00	
panes	TOTAL HT	10 000,00	26	00,00	
Bornes Bancs		15 000,00			
· MOBILIER					
	TOTAL HT		100	00,000	
	1407201 1-	,			
Consoles	14	20 000,00			
5 · ECLAIRAGE Candélabre		80 000,00			
5 50 10105	10,771		, 00	200,00	
	TOTAL HT		785	000,00	
Pavés bélon luxe		720 000,00			
Bordures		65 000,00			
4 - REVETEMENT DES SOLS					
	TOTAL HT		30	000,00	
3 - ASSAINISSEMENT					
	TOTAL HT		35	000,000	
Fosse plantation					
. En déblais					
2 · TERRASSEMENTS					
	TOTAL HT		40	00,00	
. Enrobó					
. Bordure					

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE (INTERSECTIONS RUES DE BAVAY, MAXIME QUÉVY, DE MONS) REVETEMENT BÉTON COULÉ



1- LE CENTRE DE LA COMMUNE ET LA PLACE DE LA MAIRIE

La place constitue le pôle central. Il s'agit d'un lieu symbolique qui doit être perçu comme comme lieu d'expression de la vie communale.

Les aménagements doivent être forts et identifiables et doivent répondre aux sollicitations urbaines :

- llaisons entre les différents quartiers
- lieu de rassemblement et de manifestations
- une valorisation morphologique et esthétique des sites
- un confort de circulation.

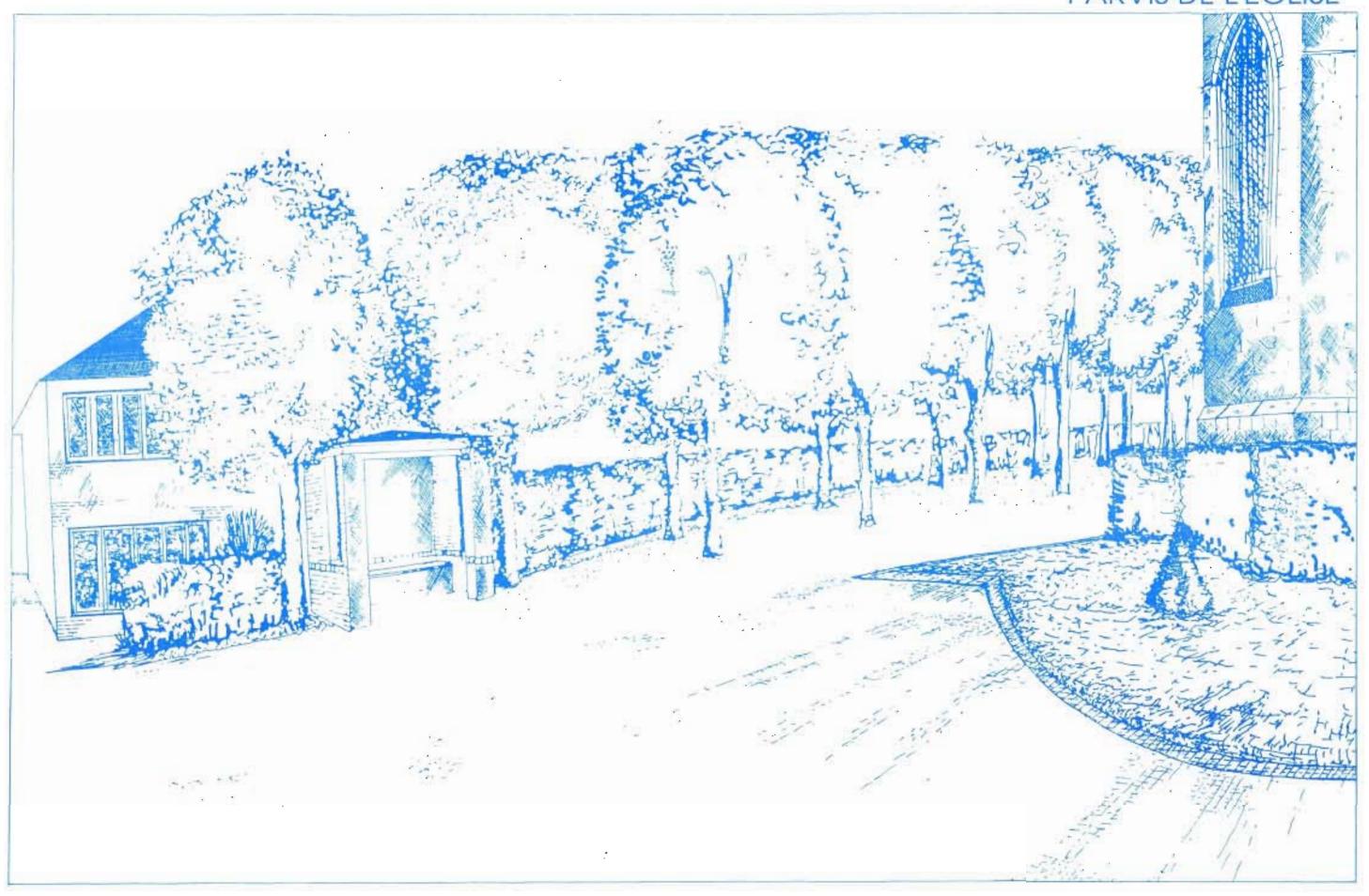
La commune est dotée d'un patrimoine architectural et environnemental de qualité. Le respect de l'échelle urbaine amène à envisager une grande sobriété du traitement. On conservera également sa configuration et les limites actuelles de la place en renforçant la forme générale.

Les traitements et les aménagements consisteront en :

- la plantation d'arbres d'alignement sur le pourtour de la place
- la réfection des sols par un matériau plus harmonieux
- l'animation des lieux par un mobilier valorisant : candélabres, bornes, bancs, fontaine.



PARVIS DE L'EGLISE

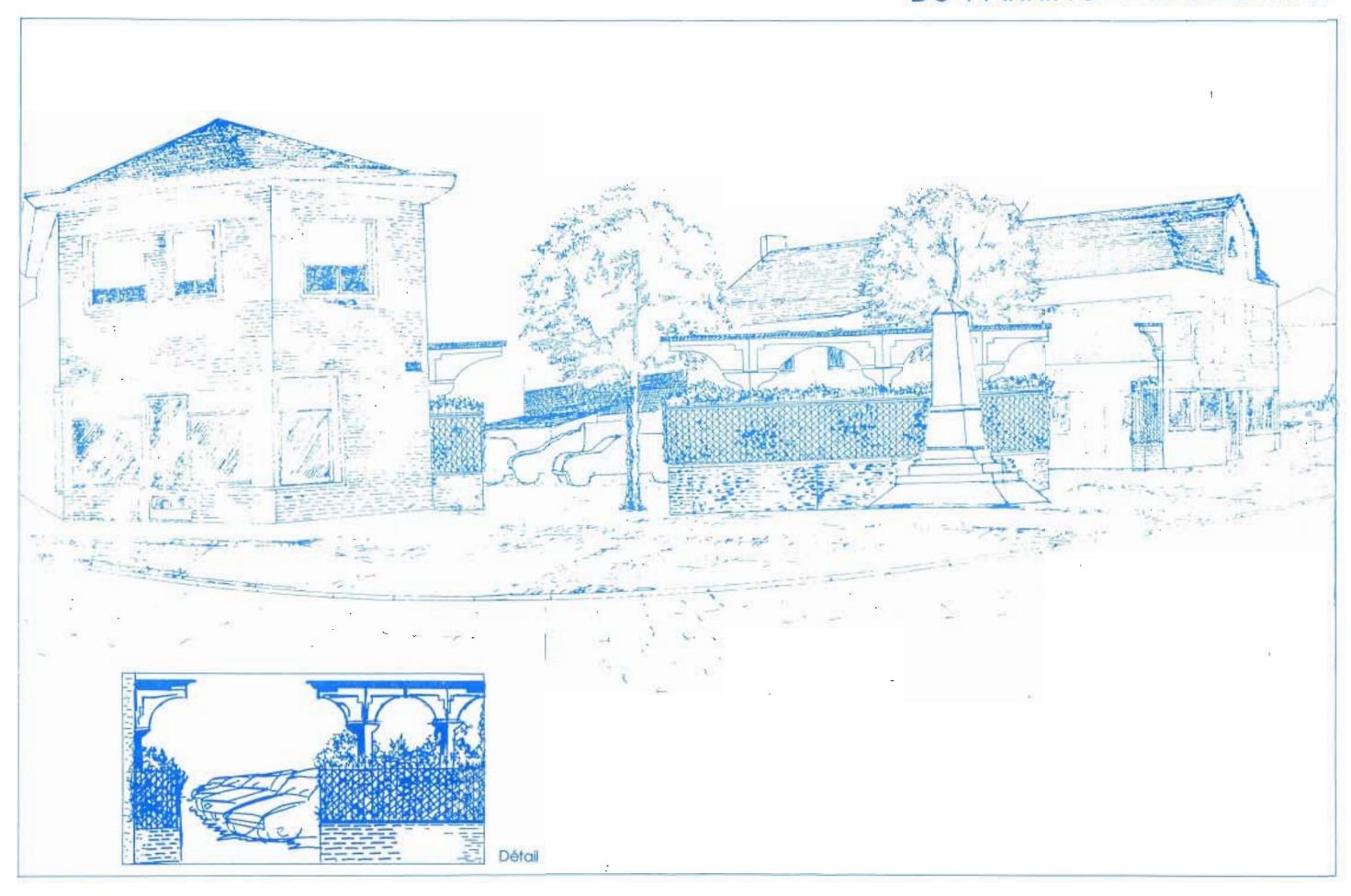


AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE

TOTAL HT			50	00,000		
1						
TOTAL HT			60	000,00		
TOTAL HT		Forfait	30	000,00		
	25	00,000				
TOTAL HI			375	000,00		
14						
	70	00,000				
	10	00,000				
TOTAL HT			80	000,000		
	10	000,00				
TOTALHT			15	000,000		
	20	00.00				
TOTAL HT			40	00,000		
				(6)	111 - 1	31-04
				- 1	650	000,00
	TOTAL HT TOTAL HT	TOTAL HT TOTAL HT 70 10 TOTAL HT 5 10 TOTAL HT 20 5 15	TOTAL HT TOTAL HT 350 000,00 25 000,00 25 000,00 10 000,00 TOTAL HT 5 000,00 10 000,00 TOTAL HT 20 000,00 5 000,00 15 000,00	TOTAL HT Forfail 30 350 000,00 25 000,00 70TAL HT 375 70 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 TOTAL HT 15 20 000,00 5 000,00 15 000,00	TOTAL HT 60 000,00 TOTAL HT Forfall 30 000,00 350 000,00 25 000,00 TOTAL HT 375 000,00 TOTAL HT 80 000,00 TOTAL HT 15 000,00 TOTAL HT 15 000,00 20 000,00 5 000,00 15 000,00	TOTAL HT 60 000,00 TOTAL HT Forfait 30 000,00 350 000,00 25 000,00 TOTAL HT 375 000,00 TOTAL HT 80 000,00 TOTAL HT 15 000,00 TOTAL HT 15 000,00 TOTAL HT 40 000,00 TOTAL HT 40 000,00



AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARKING RUE DE BAVAY



Ces voies supportent une mixité de fonctions qui fait la richesse des voies urbaines : commerces, logements, équipements... ainsi que des flux importants (automobilistes, transports en commun, véhicules lourds).

Ce potentiel permet de développer une stratégie d'aménagement. Un travail sur l'image est nécessaire.

Il s'agit à la fois d'unifier les espaces et d'exprimer d'un manière plus spécifique certains lieux importants dans la hiérarchie urbaine.

Ceci peut passer également par une action d'incitation auprès du secteur privé pour homogénéiser les clôtures, les façades, les enseignes, mais aussi auprès des concessionnaires pour effacer les réseaux aériens.

Afin de réaffirmer l'espace de la voie, un travail homogène sur les rives est nécessaire.

Il faut retrouver des fronts de référence en plus des fronts bâtis de part et d'autre de la voie.

C'est pourquoi, la solution de base des scénarios proposés est constituée par l'implantation à intervalles réguliers sur front de linéaire, des voies où la largeur le permet *des arbres d'alignement*.



2- L'AMENAGEMENT DES RUES

(rue de Bavay - rue Maxime Quévy - rue des Chasseurs à pied)

Leur implantation tient compte des contraintes du site : (présence des réseaux, façades) Ceci conduit à proposer une solution de plantation spécifique.

Il s'agit de contrôler la croissance du système racinaire, en instituant une gestion de la masse végétale par l'apport de substrats spécifiques ainsi que des tailles destinées à en maîtriser le volume.

Toutefois, la plantation d'arbres d'alignement n'est pas envisageable sur l'ensemble des linéaires.

Dans l'approche du centre ville les plantations sont interrompues, les abords sont traités différemment de façon à marquer une rupture dans le paysage urbain. Ils seront remplacés par des candélabres.

Le traitement des voies signifie à la fois trouver une cohérence d'aménagement pour l'ensemble du linéaire, mais aussi prendre en compte les caractéristiques de chaque séquence.

C'est pourquoi, les aménagements seront décomposés par sites, et mettront en exergue, des points remarquables ou dysharmonieux faisant l'objet d'un traitement particulier.

Les plantations d'alignement qui sont l'élément fédérateur des projets redonneront aux principales voles de communication (rue de Bavay, rue des chasseurs à pied, rue Maxime Quévy) une autre dimension et auront un statut d'avenue.

Rue de Bavay



RUE DE BAVAY SECTION URBAINE

1 - DEMOLITIONS				
. Bordure				
. Enrobé				
	TOTAL HT		30	000,00
2 - TERRASSEMENTS				
	TOTAL HT		20	000,00
3 - ASSAINISSEMENT				
	TOTAL HT	Forfait	40	000,00
4 - REVETEMENT DES SOLS				
. Bordures		160 000,00		
. Pavés béton		400 000,00		
	TOTAL HT		560	000,00
5 - MAçONNERIE				
. Confection mûr- bahut		40 000,00		
. Déplacement monument aux morts		20 000,00		
	TOTAL HT		60	000,00
6- SERRURIE				
. Garde-corps		40 000,00		
	TOTAL HT		40	000,00
7 - ECLAIRAGE				
. Candélabres				
	TOTAL HT		150	000,00
8- MOBILIER				
. Bornes		25 000,00		
. Corbeilles]	5 000,00		
	TOTAL HT		30	000,00
TOTAL GENERAL HORS TAXES				
				930 000,00

2-1 LA RUE DE BAVAY

La parti d'aménagement consiste en la création d'une image forte.

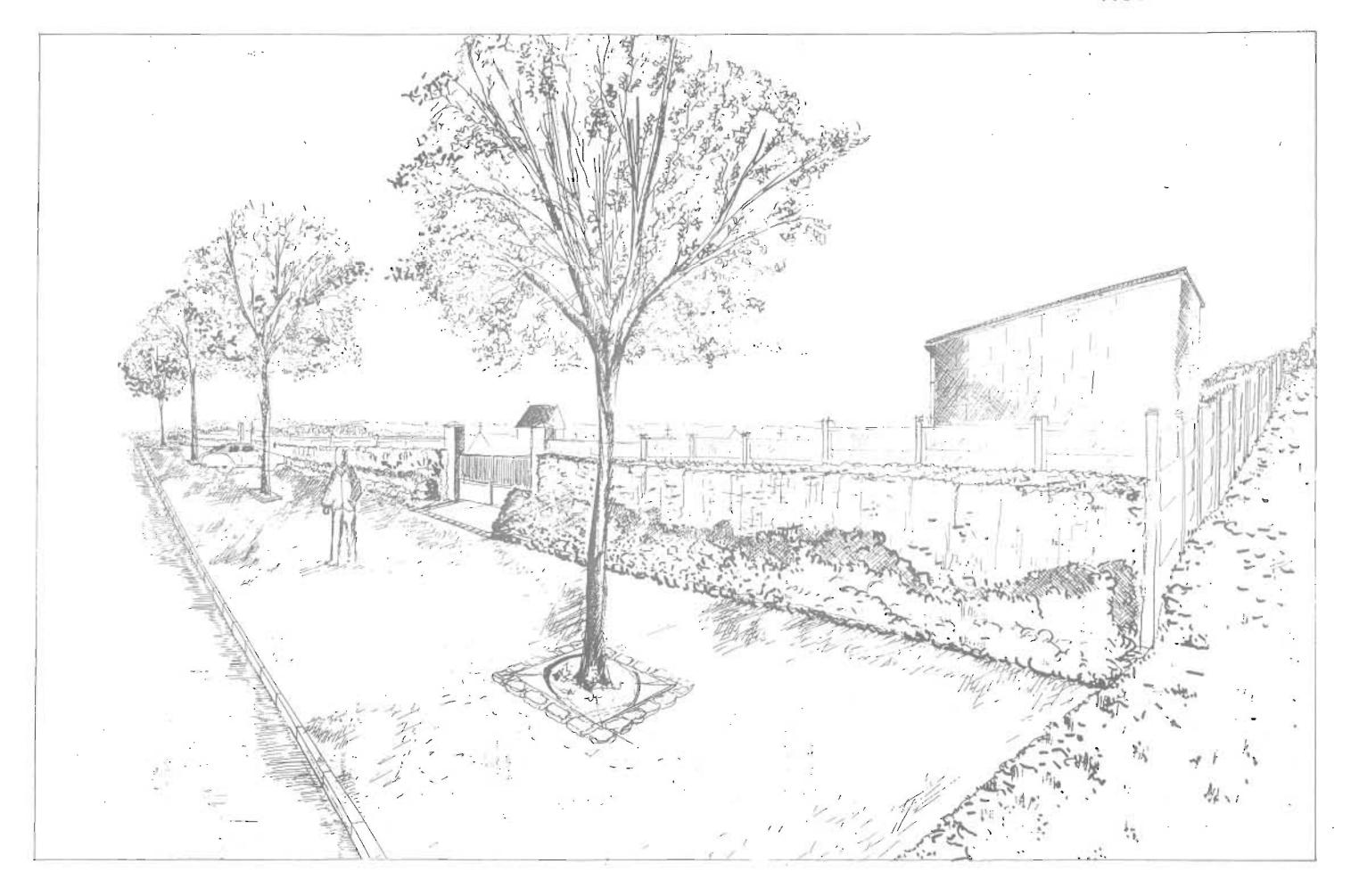
Cette artère regroupe deux séquences au traitement différencié :

I une séquence urbaine

Des traitements à dominante minérale marqueront une rupture sur le parcours. Le mobilier et surtout le type d'éclairage participeront à la création d'un image urbaine.

De façon à homogénéiser la perception, un aménagement particulier permettra de masquer certaines visions peu flatteuses sur les façades du parking. Un mur-bahut surmonté d'une grille et complété par une haie permettra un habillage végétal et refermera cet espace. Deux arbres tiges viendront souligner le front bâti.

RUE DE BAVAY



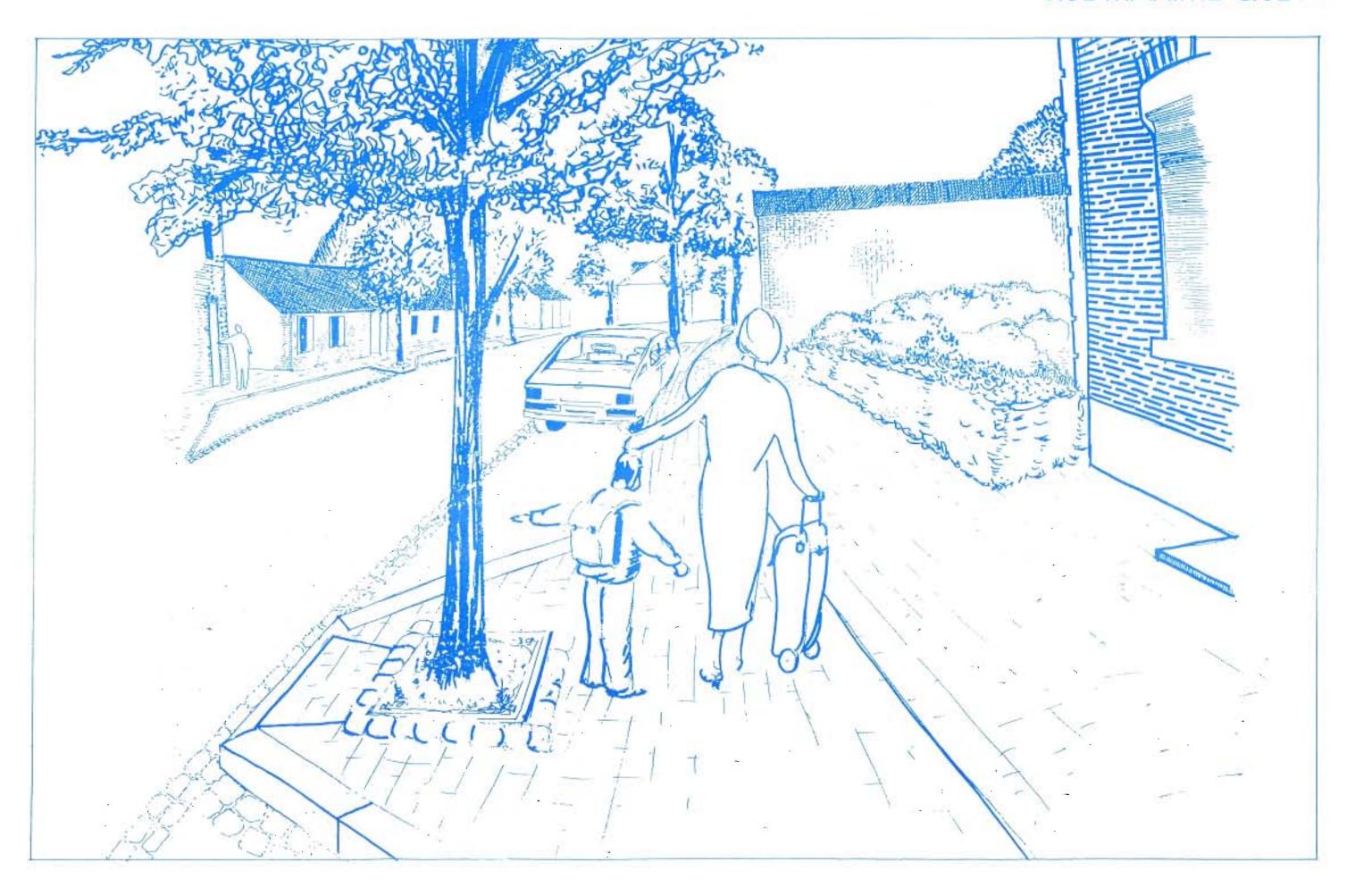
AMENAGEMENT DE LA RUE DE BAVAY SECTION NON URBAINE

TOTAL GENERAL HORS TAXES				285	000,00
4 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS . Arbres d'alignement . Arbustes + baliveaux			000,00		
3 - AMENAGEMENT ABORDS CIMETIERE ET CALVAIRE (AMENAGEMENT SOLS PAVES)	TOTAL HT	40	000,00		
2 - TRAITEMENT GLISSIERE SECURITE	TOTAL HT	15	000,00		
1 - BUSAGE DU FOSSE	TOTAL HT	80	000,00		

une séquence non-urbaine où plusieurs actions sont à menées :

- marquage de l'entrée de la commune
- plantations d'alignement le long du linéaire depuis le virage Wattiez en respectant les contraintes des sites,
- habillage végétal de la clôture du cimetière et organisation de quelques places de stationnement
- busage du fossé
- aménagement paysager des abords du calvaire
- traitement chromatique de la glissière de sécurité
- marquage du passage de l'hogneau
- marquage de l'accès à l'église

RUE MAXIME QUEVY



2-2 LA RUE MAXIME QUEVY

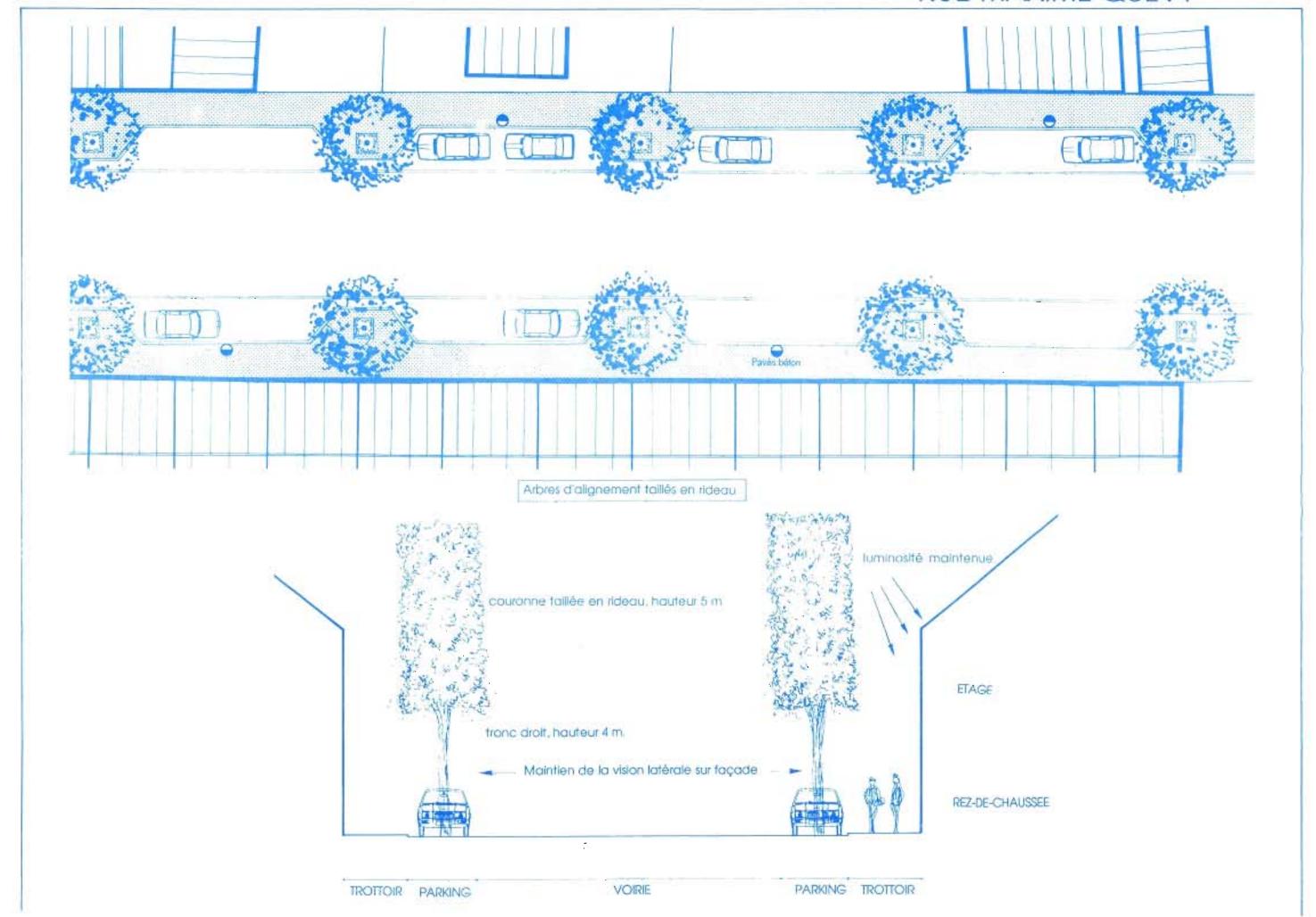
Principale artère de la commune, il s'agit avant tout d'une rue bordée d'un front bâti important. L'emprise actuelle de la voie permet d'envisager une réduction du gabarit tout en assurant un confort de sécurité optimum. Les deux rives feront l'objet d'un aménagement spécifique qui aura pour but :

- la hiérarchisation des différentes fonctions : stationnement latéral, circulation des piétons,
- la création d'une continuité visuelle de façon à rythmer la traversée
- l'amélioration du cadre de vie et la restitution d'un espace libre pour les habitants

A l'approche du centre des aménagements spécifiques marqueront l'entrée dans le centre de la commune :

- les arbres d'alignement seront remplacés par des candélabres
- les traitements de sol seront différenciés.

SCHEMA D'AMENAGEMENT RUE MAXIME QUEVY



RUE MAXIME QUIEVY SECTION URBAINE

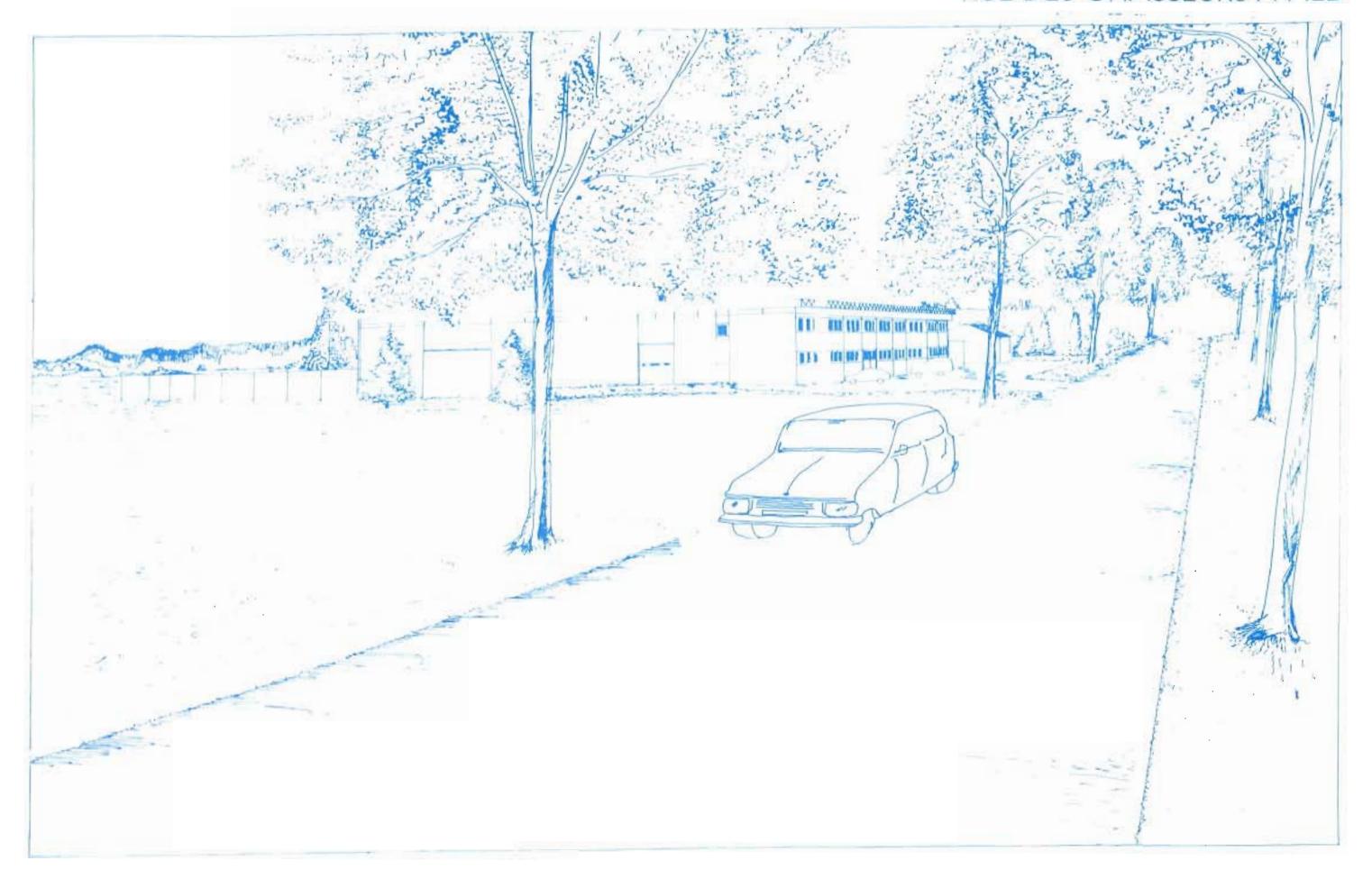
[
1 - DEMOLITIONS	TOTAL HT		20	00,000	
2 - TERRASSEMENIS	TOT A L HT		15	00,000	
3 - ASSAINISSEMENT	TOTAL HT		30	00,000	
4 - REVETEMENT DES SOLS . Bordures . Pavés béton (trottoirs) . Refection enrobé (parking)	TOTAL HT	10 000,00 180 000,00 30 000,00	220	000,00	
5 - ECLAIRAGF . Candélabre		100 000,00			
	TOTAL HT		100	00,00	
6 · MOBILIER . Bornes		20 000,00			
	TH JATO1	Personan managan pangan penantahan melangan pengangan pengangan pengangan pengangan pengangan pengangan pengan	20 (000,00	
TOTAL GENERAL HORS TA	AXES				405 000,00

RUE MAXIME QUIEVY SECTION NON URBAINE

1 - DEMOLITIONS				
. Bordure				
, Enrobé	TOTAL HT		110	000,00
	TOTAL HI		110	000,00
2 - TERRASSEMENTS				
Trottoir + parking				
Fosse plantation				
. Terre végétale				
. Fourreaux en attente				
	TOTAL HT		155	000,00
3 - ASSAINISSEMENT				
	TH JATOT	Forfait	100	00,000
4 - REVETEMENT DES SOLS				
. Bordures caniveaux		300 000,00		
Pavés béton (trottoirs)	1	625 000,00		
. Enrobé sur parking	T - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	160 000,00	4 005	000 00
	TOTAL HT		1 000	000,00
5 · ECLAIRAGE				
. Candélabres				
Callidolabres				
	TOTAL HT	oooca kaasaa ka qoodii (1977) isaa ka ahaa ka ahaa ka ahaa ka ahaa ka 1984 Ah 1984 Ah (1984 Ah 1984 Ah 1984 Ah	300	000,00
6 MOBILIER				
. Corbeilles		9 000,00		
. Bancs		10 000,00		
	THIATOT		19	000,00
7 - ESPACES VERTS		of 000 00		
. Arbres d'alignement		85 000,00 50 000,00		
. Arbustes et couvre-col	TOTAL HT	30 000,00	135	000,00
	INIMETIT		100	000,00
TOTAL GENERAL HORS TAXES				
to the Alice Add Sect of Sect of Sect of Sect of Section 2.2				1 904 000,00
ı				ACCOMMON TO THE WORLD MAKE CONTROL AND THE STATE OF THE S

20

RUE DES CHASSEURS A PIED



AMENAGEMENT RUE DES CHASSEURS A PIED

1 - PLANTATIONS ARBRES D'ALIGNEMENT	TOTAL HT	225 000,00	
2 - PLANTATION ARBUSTES ET BALIVEAUX	TOTAL HT	75 000,00	
			777
		Ţ	
TOTAL GENERAL HORS TAXES		300	000,00

2-3 LA RUE DES CHASSEURS A PIED

Le projet d'aménagement consiste à planter des arbres de haut jet de part et d'autre de la voie.

Ces plantations d'alignement auront pour objet :

les de céer un rythme particulier tout au long du parcours

les visions latérales peu attractives

d'atténuer l'impact visuel du lotissement industriel, visible de loin

de diminuer visuellement l'importance de la voie

de favoriser une perspective en direction du centre ancien.

Les talus et délaissés aux abords des voies qui demandent des entretiiens répétitifs dont l'aspect peu maîtrisé et peu flatteur seront habillés de plantations arbustives et arborescentes de différentes hauteurs.

COMMUNE DE LA LONGUEVILLE OPERATION CADRE DE VIE ESTIMATIF RECAPITULATIF

LIBÈLLE	ESTIMATION		
PLACE DE LA MAIRIE RUE MAXIME QUÉVY (SECTION URBAINE) RUE DE BAVAY (SECTION URBAINE) CARREFOUR ABORDS DE L'EGLISE RUE MAXIME QUÉVY (NON URBAINE) RUE DE BAVAY (NON URBAINE) RUE DES CHASSEURS A PIED			1 190 000,00 405 000,00 930 000,00 440 000,00 650 000,00 1 904 000,00 285 000,00
TOTAL GENERAL HT			
IOTAL GLIVERAL III		entered to the territoria destructiva de destructiva de constante de la constante de constante de constante de	6 104 000,00

V. - CONCLUSION

La commune de La Longueville est insérée dans un tissu rural bien préservé.

Cependant, la proximité de l'agglomération maubaugeoise a exercé des pressions qui exerguent des retombées sur le plan local.

Le programme d'aménagement qui a été élaboré est une tache lourde et ambitieuse. Il doit être mené dans le cadre d'une démarche globale.

Face à cet enjeu, l'étude constituera un véritable schéma directeur.

Cet outil d'aide à la décision est un document de référence qui permettra :

de fixer des objectifs à court, moyen et long terme indispensables pour la mise en oeuvre d'options fondamentales

Cette démarche doit aboutir à une recomposition urbaine forte et homogène vecteur d'une véritable carte d'identité de la commune.

